

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 octobre 2016

Décision n° CP-2016-1198

commune (s):

obiet :

Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, Mme la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze, M. le Vice-Président Alain Galliano, MM. les Conseillers délégués Renaud George et Georges Képénékian et M. le Conseiller Hubert Guimet pour un déplacement au Japon du 30 septembre au 8 octobre 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 10 octobre 2016

Décision n° CP-2016-1198

objet: Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, Mme la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze, M. le Vice-Président Alain Galliano, MM. les Conseillers délégués Renaud George et Georges Képénékian et M. le Conseiller Hubert Guimet pour un déplacement au Japon du 30 septembre au 8 octobre 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Monsieur le Président Gérard Collomb, madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze, monsieur le Vice-Président Alain Galliano, messieurs les Conseillers délégués Renaud George et Georges Képénékian ainsi que monsieur le Conseiller Hubert Guimet ont été invités à prendre part à une délégation qui se rendra au Japon (Osaka, Kyoto, Tokyo, Yokohama et Sendaï) du 30 septembre au 8 octobre 2016.

Ce déplacement a pour objectif de valoriser les secteurs d'excellence de l'agglomération lyonnaise, ses pôles de compétitivités, ses entreprises et ses établissements d'enseignement supérieur. La délégation sera composée d'élus et d'experts de la Métropole de Lyon, de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon et de l'Université de Lyon. Elle rencontrera des représentants du monde institutionnel, économique, culturel et académique japonais, contribuant ainsi au renforcement de l'attractivité et le rayonnement du territoire métropolitain dans un pays partenaire majeur.

L'organisation de cette mission, postérieure à la Commission permanente qui s'est réunie le 12 septembre 2016, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Accorde un mandat spécial à monsieur le Président Gérard Collomb, madame la Vice-Présidente Karine Dognin-Sauze, monsieur le Vice-Président Alain Galliano, messieurs les Conseillers délégués Renaud George et Georges Képénékian ainsi que monsieur le Conseiller Hubert Guimet pour se rendre au Japon du 30 septembre au 8 octobre 2016.
- 2° Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

Métropole de Lyon – Commission permanente du 1	0 octobre 2016 -	Décision n°	CP-2016-1198
--	------------------	-------------	--------------

3

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opérations n° 0P28O4667 et n° 0P28O3000A - compte 65312 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.